

# *REGARDS SUR LA NIEVRE :* *L'expression de jeunes chercheurs*



n° 2

2000

## DEUX PATRIOTES NIVERNAIS DANS LA TOURMENTE REVOLUTIONNAIRE LYONNAISE

Jérôme CROYET

Doctorat à l'Université Lumière Lyon 2

sous la direction de M. Serge CHASSAGNE (1)

L'histoire de la Révolution dans l'Ain est marquée par l'intervention dans l'histoire locale d'un grand nombre d'acteurs étrangers au département. Outre les représentants du peuple en mission, l'influence des commissaires civils se fit sentir durant l'an II avec la proximité de Lyon. En effet, la crise fédéraliste lyonnaise et la répression, auxquelles le département de l'Ain prit part, modifièrent le déroulement des événements révolutionnaires locaux. L'influence lyonnaise continua de s'exercer sur l'Ain par le biais des représentants du peuple mais aussi et surtout (pour les districts limitrophes de Lyon) par les commissaires civils. Or, le passage de Fouché dans la Nièvre draina un flux de patriotes nivernais dans la région lyonnaise. Deux d'entre eux ont laissé une trace de leur passage dans l'Ain, alors qu'ils sont inconnus dans leur département d'origine.

### BONNEROT

Jacques-François Bonnerot, fils de Jean Bonnerot et de Madeleine Melin, est né vers 1765. Son père est marchand. Propriétaire, demeurant à Nevers, paroisse St Arigle, il se dit être un ancien acteur de théâtre. Le 28 Février 1791, à 26 ans, il se marie rapidement (2) avec Françoise Moineau, fille majeur de Jean Moineau (maître tonnelier) et Jeanne Boué. La mariée est de la même paroisse que Bonnerot. Elle est de 3 ans son aînée. Il semble plutôt être un bourgeois, éloigné de la sans-culotterie, appartenant à un milieu fortuné (3). Sa vie révolutionnaire à Nevers semble être plutôt calme. Il a 30 ans quand Fouché arrive dans la Nièvre. Gagné aux idées révolutionnaires, Bonnerot obtient une mission dans son département comme commissaire civil auprès du bataillon révolutionnaire du département de la Nièvre. De par ses fonctions, Bonnerot devient vite un ultra révolutionnaire et produit primitivement un nivellement social. Fidèle aux vues révolutionnaires de Fouché, il suit le breton à Lyon où il travaille comme commissaire civil pour les représentants. Son poste le désigne comme un patriote en vue pour le club de Nevers avec qui il reste en contact. De même, sa fonction l'oblige à aller à Paris en Brumaire an II. Là, il rencontre le conventionnel Lefiot de qui il partage la table, après être aller place de la Révolution voir l'exécution de 4 condamnés dont deux prêtres. De Paris, il écrit une lettre (en compagnie de 3 autres de ses collègues (4)) à la société populaire de Nevers où il fait une grande réclame des exécutions des 28 députés girondins : *«le rasoir national vient de nous débarrasser des scélérats qui voulaient nous despotiser. Vingt huit fois il a été suspendu, vingt huit fois il est tombé»* (5). De retour à Lyon, il est employé dans les départements de l'Ain, de l'Isère, de la Loire comme commissaire itinérant (avec Vauquoy) de la Commission Temporaire de Surveillance.

De retour à Commune-Affranchie durant le cours de Nivôse, Bonnerot, comme Dorfeuille, par ses idées politiques proches des sans-culottes parisiens et son importance dans la répression qui suit la chute de Lyon, n'apparaît comme pas très apprécié par les amis de Challier qui sont en désaccord avec Fouché. Lyon, transformée en garnison militaire hébertiste, par la présence des troupes de l'armée révolutionnaire, commence à se rebeller contre ces étrangers qui considèrent le lyonnais comme sot et qui, de par leurs fonctions répressives, *«ont la mentalité des fonctionnaires coloniaux»* (6) : Dorfeuille, mais aussi Millet, Vauquoy et Bonnerot sont désormais des indésirables.

Le 28 Nivôse an II, Dorfeuille, Millet, Vauquoy, Darasse et Bonnerot (7) accompagnent le conventionnel Albitte, alors nommé dans les départements de l'Ain et du Mont-Blanc, suite aux tensions entraînées par le passage du conventionnel Gouly avec les administrateurs Sans-Culottes. Albitte, plein de confiance en Dorfeuille charge ce dernier, du 3 Pluviôse au 8 Pluviôse an II, en compagnie de Millet, Bonnerot et l'officier municipal Frillet, de se rendre dans la maison de détention des Claristes de Bourg, afin de prendre des renseignements sur les détenus afin de juger des cas de ceux qui seraient susceptibles

d'être remis en liberté. Durant cette mission les commissaires travaillent en étroite collaboration avec le comité de surveillance de la commune de Bourg qui est aux mains des sans-culottes. Ils établissent des listes de détenus et demandent au comité de surveillance des renseignements quant au civisme de certains prisonniers afin de juger s'ils sont libérables.

A la suite de cette mission sont remis en liberté un certain nombre de détenus dont les trois sans-culottes Blanc-Désisles, Rollet-Marat et Convers (8). Cette visite dans les prisons entraîne aussi, suivant les volontés des sans-culottes de Bourg (9) la réalisation d'une liste de détenus, parmi lesquelles sont choisis, le 24 Pluviôse an II, 18 détenus à envoyer devant la Commission Populaire de Commune-Affranchie.

Le 4 Pluviôse an II, suite à la libération des 3 sans-culottes par Albitte, Dorfeuille et Bonnerot, ainsi que 60 autres convives (10), se retrouvent autour d'un banquet patriotique. Ce repas marque le début d'une période politique voyant la revanche des sans-culottes de l'Ain sur les modérés (mettant en cause la venue de Gouly dans l'Ain) et qui va aboutir à la remise en cause de la légitimité de la députation de l'Ain à Paris puis de la Convention par les sans-culottes locaux. Dorfeuille va collaborer à cette vengeance aussi bien de par ses contacts que par ses actions.

Ainsi donc se met en place dans l'Ain, en Pluviôse an II, une dictature populaire, plus ou moins calquée sur l'exemple Parisien, qu'exercent les orateurs sans-culottes avec l'aval complaisant des commissaires civils et par eux du représentant.

Durant sa mission dans l'Ain, Bonnerot se présente (alors en mission avec Millet à Trévoux), comme *«manbre (sic) de la commission tanporaire (sic)»* (11). Bonnerot fait ici sans doute allusion à la Commission Temporaire de Surveillance (12), car il n'est fait nulle part mention de sa nomination à la Commission Temporaire présidée par Parrein. Homme de confiance du représentant du peuple Albitte, il est employé le 24 Pluviôse avec Millet dans les districts de Trévoux et Montluel. Le 26 du même mois, les deux hommes font enregistrer leur commission au Directoire du District de Trévoux.

De Trévoux, Millet et Bonnerot adressent à Albitte un tableau de la conduite des administrateurs du district de Trévoux sur lesquels ils donnent leur avis : *«notre opinion est qu'il soit mis en état d'arrestation. Tu le jugeras ainsi que ses collègues et nous exécuterons tes ordres»* (13). De même, ils s'affairent à organiser les fêtes décadaires et à répondre aux réclamations faites auprès d'eux par des citoyens sur des affaires souvent bien bénignes. Occupés à Trévoux, Bonnerot et Millet ne semblent pas trop s'intéresser au district de Montluel.

Le 30 Pluviôse an II (18 février), marque l'apogée de la présence des 2 nivernais dans la cité trévolienne où a lieu la fête décadaire, organisée par eux, en collaboration par le comité de surveillance. Elle reste assez similaire à celles qui ont lieu à Bourg au même moment :

*«La générale battra à sept heures du matin. A huit heures le cortège se rassemblera sur la place de la Liberté. Un corps de musiciens et de tambours doit être avec les autorités constituées.*

*La gendarmerie ouvrira la marche, les canonniers ensuite, un groupe d'enfants les suivront (sic).*

*Les autorités constituées tenant par dessous le bras des pauvres hommes et femmes, ensuite quatre jeunes filles habillées de blanc représentant les mœurs, la raison, la liberté et la vérité ; viendront ensuite les ci-devant prêtres qui ont abdiqué leurs fonctions. La Municipalité les préviendra que leur devoir est de se rendre à la fête de la Raison. Ensuite la société populaire. La marche sera fermée par des citoyens et citoyennes indistinctement.*

*On se transportera sur la place de la Montagne. Il sera fait un petit discours en l'honneur de la Raison ; de là à la porte du Pont, ensuite on se rendra au Temple de la Raison .*

*Les quatre jeunes filles seront placées sur un lieu élevé.*

*Les pauvres auront des sièges distincts. Les corps constitués prendront place, ensuite tous les citoyens et citoyennes.*

*On lira les lois et un discours civique, les mariages seront célébrés s'il y en a, des prêtres, les citoyens et citoyennes feront venir leur repas. Les pauvres seront premièrement servis par la municipalité en écharpe. A quatre heures le bal commencera sur la terrasse si le temps est beau (14).*

Sans doute sous l'influence de Millet, les deux hommes font paraître un numéro unique du Cousin du Père Duchesne, le 17 Ventôse an II. Cet unique feuille de 8 pages in°8 est à l'attention des patriotes trévoliens. A la manière d'Hébert, les deux commissaires cherchent à faire comprendre leur mission et leurs actions dans le district de Trévoux à ses habitants. Puis, leur mission à Trévoux touchant à sa fin, les deux hommes font sans doute plusieurs aller-retours entre Lyon et Bourg.

Le 15 germinal (4 avril 1794), Albitte est à Rumilly en compagnie de Bonnerot. De là, le représentant se met en route pour les frontières nord du département de l'Ain, laissant derrière lui Bonnerot afin de veiller à l'application de ses arrêtés et des décrets de la Convention.

La réaction thermidorienne n'épargne pas Bonnerot. Le 10 Floréal an III, le représentant Laurençot, envoyé dans la Nièvre, arrête la translation à Lyon, pour y être jugés, d'anciens membres de la Commission Temporaire originaires de ce département. Bonnerot fait parti des 6 détenus. Mais devant la crainte que la terreur blanche régnant à Lyon pourrait fondre sur les 6 hommes, le Comité de Sûreté Générale décide qu'ils seront jugés par le tribunal criminel de Nevers. A la réception de cet ordre, l'accusateur public du tribunal criminel fait savoir son mécontentement au Comité de Sûreté Générale. Sans doute désire-t-il au plus vite se débarrasser de ces détenus gênants, mais gardant peut-être encore, comme les patriotes de l'Ain, de sérieux appuis dans la population locale. Les objections de l'accusateur public obtiennent gain de cause. Bonnerot et ses camarades ne sont pas transférés à Lyon mais à Roanne. Là encore, les membres de la Commission Temporaire sont indésirables. Les administrateurs du district écrivent à Boisset le 15 Floréal an III pour lui annoncer qu'ils ne peuvent les garder plus longtemps. Ils partent sur Grenoble en passant par Lyon, puis sur Nevers. Là ils sont mis au secret et mêlés au détenus de droit commun (en espérant peut-être que ces derniers fassent le sale travail sans que les membres de la Commission puissent se justifier légalement devant un tribunal). De leur cachot, Bonnerot et ses collègues font part de leur crainte d'être jugés à Lyon. Ils savent que la réaction y est violente et que la terreur blanche à pignon sur rue. Le 8 Prairial an III, soutenus par leur famille et leurs amis, ils écrivent au représentant Laporte pour lui demander à être jugés dans le Cher s'ils ne peuvent pas l'être dans la Nièvre.

La loi du 19 Prairial an III *«attribue au tribunal criminel de l'Isère la connaissance des délits commis à Lyon»* (15). Dès lors, Bonnerot est traduit à la maison d'arrêt de Grenoble avec ses 5 collègues de la Commission Temporaire. L'accusateur public du tribunal prend connaissance de la mission de Bonnerot dans l'Ain. Afin d'étayer l'acte d'accusation, il écrit le 28 Thermidor an III aux membres du Directoire du Département de l'Ain pour leur demander *«toutes les pièces relatives soient aux arrestations, renouvellement d'autorités, taxes arbitraires, soit à tout autres actes arbitraires et oppressifs auxquels ledit Bonnerot peut avoir coopéré»* (16). Le 2 Fructidor an III, les administrateurs du département de l'Ain ayant en charge le bureau de sûreté générale (17) écrivent aux administrateurs des neuf districts afin de les inviter à faire des recherches sur la conduite de Bonnerot. Le 5 Fructidor an III, les administrateurs du département de l'Ain font passer la lettre de l'accusateur public du tribunal criminel de l'Isère à la municipalité de Bourg pour enquête.

Le 7 Fructidor an III, les administrateurs du district de Trévoux écrivent à la municipalité de Trévoux pour lui demander des renseignements *«la conduite que le dit Bonnerot a tenu dans votre commune»* (18).

Contrairement à Vauquoy, Dorfeuille et les sans-culottes de Bourg, Bonnerot échappe à la mort. En l'an IV, dans la *Galerie des patriotes de la Nièvre* (19), il est considéré comme un homme sûr et intelligent. Peut être est-il retenu pour être un contact de Babeuf dans ce département ?

La révolution achevée par Bonaparte, Bonnerot reste à Nevers, où il reprend le métier de son père. En 1808, il est marchand-blattier à Nevers (20).

## MILLET

Millet est un ancien comédien (21). Tout comme Bonnerot, Millet, fait ses premières armes de commissaire dans la Nièvre sous l'autorité de Fouché.

Comme commissaire civil, Millet œuvre dans la Loire de la fin Brumaire au début de Frimaire an II. Il est alors porteur d'un ordre de mission émanant des représentants à Commune-Affranchie, qui le dote des pouvoirs *«d'arrestations. . . de propagande et de coordination des autorités»* (22). Il ne reste que peu de temps dans les districts de Roanne et de Boën mais suffisamment pour prendre part à la déchristianisation. Pour M. Vovelle, Millet est plus un orateur qu'un homme d'action. En Frimaire, Millet est de retour à Commune-Affranchie, comme secrétaire et *«investigateur des pièces relatives aux coupables»* (23). Millet rencontre Dorfeuille. Se noue entre les deux hommes une amitié durable (24). De leur rencontre naît le Père Duchèsne de Lyon qu'ils rédigent ensemble. Ce journal qui par sa violence n'a rien à envier à son grand frère parisien, se veut l'organe de propagande officiel de la répression parisienne à Lyon. Malgré son séjour dans l'Ain, Millet continue de faire paraître à Lyon le journal.

Le 28 Nivôse, Millet accompagne le représentant Albitte dans l'Ain, sans doute sur la proposition de Fouché. Dès la journée du 3 Pluviôse an II et jusqu'au 8 Pluviôse an II (22-27 janvier) Dorfeuille, Millet, Bonnerot et Frillet

vont dans la maison de détentions des Claristes, afin de prendre des renseignements sur les détenus sur ordre d'Albitte. Ces visites sont du même type que celles ordonnées par la Commission de Commune-Affranchie. A Lyon, cette dernière a fait faire un recensement des détenus tout en prenant soin de faire cesser toutes les communications qu'ils pouvaient avoir avec l'extérieur, de plus elle leur fait enlever des sommes d'argent pour les donner aux plus nécessiteux. Ces actions sont reprises par Albitte et les commissaires civils dans l'Ain.

Dans le père Duchesne le cadet (25), Dorfeuille présente ses visites comme une mission où le représentant le nomme «*dans les prisons pour découvrir s'il n'y a pas quelque brave frère, quelques sans-culottes enfermé mal-à-propos. . .me voilà juge*». Ces visites se font avec beaucoup de violence.

Le 24 Pluviôse, en compagnie de Bonnerot, il est envoyé en mission dans les districts de Trévoux et de Montluel par le représentant Albitte.

L'itinéraire de ces deux patriotes nivernais est à l'image de l'élan patriotique qu'à fait naître la décennie 1789-1799 chez certains petits bourgeois. Si pour certains d'entre eux l'issue de leur activité révolutionnaire fut fatale, pour la grande majorité l'espoir d'ascension sociale de l'an II fut stoppée par la réaction thermidorienne qui marqua la main mise de la grande bourgeoisie sur les postes clefs de la République naissante. La révolution populaire espérée sera définitivement mise aux oubliettes par le régime impérial et le XIX<sup>e</sup> siècle.

- (1) L'auteur, assistant archiviste aux Archives départementales de l'Ain prépare une thèse d'étude sociologique et politique des sans-culottes de l'Ain et des para-administrations révolutionnaires (comité de surveillance, société populaire).
- (2) Une seule publication de ban a lieu le dimanche 27 Février.
- (3) COBB (R.C.) : Les Armées Révolutionnaires. Paris, Mouton et compagnie, 1961.
- (4) Socrate Damours, Callot et Moreau.
- (5) Fragments de la correspondance de la société populaire de Nevers. A.D.Nièvre 13L1.
- (6) COBB (R.C.) : Les Armées Révolutionnaires. Paris, Mouton et compagnie, 1961.
- (7) Tous sont d'anciens membres de la Commissions Temporaire de Surveillance.
- (8) Blanc-Désisles est un ancien acteur, qui prend la tête du mouvement sans-culotte à Bourg dès juillet 1793. Rollet dit Marat est un médecin et Convers un notaire.
- (9) J.Croyet in La mission du Représentant Albitte dans l'Ain, 28 nivôse-18 Floréal an II, pages 100-110, mémoire de maîtrise sous la direction de S.Chassagne Université Lumière Lyon II, 1996.
- (10) Tous sont des membres de la mission d'Albitte (le représentant n'est pas avec eux) ou des hommes liés à la société populaire de Bourg.
- (11) Lettre manuscrite de Millet et de Bonnerot sur la «conduite des membres de l'administration du district de Trévoux pendant le fédéralisme». A.D.A in 1L.
- (12) Le 20 pluviôse, le même Bonnerot se dit attaché à la Commission Temporaire. Arrêté d'Albitte du 20 pluviôse an II, Archives départementales de l'Ain (A.D. Ain) 1L.
- (13) Conduite des membres du district de Trévoux pendant le fédéralisme. A.D.A 1L.
- (14) Fête ordonné au comité révolutionnaire par les commissaires séant en cette commune, délégués par le représentant Albitte, pour être célébré à Trévoux. Projet collationné par Millet et Bonnerot. A.D.A série fonds non classé.
- (15) Lettre de l'accusateur public du tribunal criminel de l'Isère au Directoire du Département de l'Ain, 28 Thermidor an 3. A.D.A. série L.
- (16) Ibid.
- (17) On y trouve Jean-Baptiste Rouyer, Blanc, Thomas Riboud, Perrin et Dubost, hommes de l'Ancien-Régime et grands gagnants de la réaction thermidorienne.
- (18) A.C.Trévoux, liasse 20.
- (19) A.D.Nièvre, 1J151.
- (20) A.D.Nièvre, 3E1/11808.
- (21) M.Vovelle, Op.cit, page 225.
- (22) C.Lucas, Op.cit, page 138.
- (23) C.Lucas, Ibid page 138.
- (24) Ils rédigent et publient ensemble dans l'Ain, durant la mission d'Albitte, plusieurs brochures patriotiques.
- (25) numéro 1 du père Duchesne le cadet : dans les maisons de détentions de Bourg. Sa grande joie d'avoir été fait juge par le représentant du peuple, et d'en avoir bien rempli les fonctions. Ibid